

COMPTE RENDU

L'an deux mille treize, le quatre mars à 20 h 00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Le Maire - Catherine BARTHELET,

Etaient présents : les conseillers en exercice

Etaient absents excusés : Monsieur Laurent DEVILLER (Procuration à Monsieur Daniel COIFFIER) et Monsieur Denis MASSON (procuration à Madame Catherine BARTHELET)

Etait absent non excusé : Monsieur Ouueb DJELKHIR.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Daniel COIFFIER.

Ouverture de la séance à 20 h 00

Délibérations

1 – Communauté d'Agglomération du Grand Besançon – représentation communale

Suite au décès de Claude OYTANA, conseiller municipal, délégué titulaire à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB), il convient de nommer un nouveau titulaire représentant la commune à la CAGB.

Mme Marie-Christine THEVENOT propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal nomme Mme Marie-Christine THEVENOT pour représenter la commune à la CAGB. Son suppléant sera Monsieur Pascal DURAND.

| Vote | Pour | Contre | Abstention |
|------|------|--------|------------|
| | 12 | 0 | 0 |

2 – FORET – vente de bois d'industrie

Le 3 décembre 2012, le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement sur une vente de gré à gré de bois d'industrie et sur l'assistance à l'exploitation de ces bois.

Monsieur JOSSERON, agent ONF, a présenté à la commune de nouveaux éléments concernant cette vente.

Le bois serait acheté par l'entreprise au prix de 39 € HT la tonne + 0 € 30HT la tonne pour la valorisation PEFC, mais ne serait plus pris en forêt par SWEDSPAN, mais livré directement à l'usine.

De ce fait, l'ONF a ajouté dans son devis d'assistance à l'exploitation un coût de 300 € HT correspondant au transport du bois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette nouvelle proposition et autorise Madame le Maire à signer le nouvel acte d'engagement auprès de l'acheteur et le nouveau devis d'assistance à l'exploitation de l'ONF.

| Vote | Pour | Contre | Abstention |
|------|------|--------|------------|
| | 12 | 0 | 0 |

3 – FORÊT – Travaux 2013

L'ONF a fourni, en application de l'article R 143.10 du code forestier, le programme d'actions préconisées 2013 pour la gestion durable du patrimoine forestier communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce programme, selon les prévisions suivantes :

- Investissement 5 560 € 00 HT

Suite à ce programme, L'ONF propose un devis précis des travaux préconisés ci-dessus et faisant apparaître les montants suivants :

- Investissement 5 549 € 90 HT

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal accepte le devis de l'ONF.

| Vote | Pour | Contre | Abstention |
|------|------|--------|------------|
| | 12 | 0 | 0 |

4 – Assurance – cinémomètre

En collaboration avec la prévention routière, un cinémomètre (radar pédagogique) sera installé du 19 au 25 mars, rue du chêne bénit et route de gray.

Ce matériel, mis gracieusement à la disposition de la commune, doit être assuré.

GROUPAMA a présenté un projet d'assurance « tous dommages matériels » pour ce radar et pour la période considérée. Coût : 105 € 30 TTC.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la proposition de GROUPAMA.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Madame Le Maire à signer le contrat auprès de GROUPAMA.

| Vote | Pour | Contre | Abstention |
|------|------|--------|------------|
| | 12 | 0 | 0 |

5 – Réactivation d'une régie de recettes pour l'encaissement des recettes du débit de boissons

Afin de maintenir sur le village la licence IV acquise par la commune en Juillet 2007, il est nécessaire d'effectuer l'ouverture d'un débit de boissons tous les 3 ans après l'acquisition de ce droit, et ce sur une période de sept jours consécutifs.

Une ouverture en mairie doit être programmée, les horaires doivent être définis.

Il est indispensable de réactiver la régie temporaire de recettes créée pour l'ouverture du débit de boissons en 2007 et 2010 (délibérations des 25 juin 2007 et 19 avril 2010).

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

- Accepte de réactiver la régie temporaire de recettes pour la période du **4 au 10 avril 2013**, dans les mêmes conditions qu'auparavant,
 - Autorise Madame Le Maire à nommer un régisseur et son suppléant,
 - Fixer les tarifs des boissons qui seront vendues à :
 - Eau minérale 0.50 €
 - Coca-cola 1.00 €
 - Jus de fruits (pomme & orange) 1.00 €
 - Bière Desperado 2.00 €
 - Bière Kronenbourg 1.50 €
 - Vin blanc (le verre) 1.00 €
- Apéritifs :
- Martini 1.50 € le verre
 - Ricard 1.50 € le verre
 - Suze 1,50 € le verre

| Vote | Pour | Contre | Abstention |
|------|------|--------|------------|
| | 12 | | |

6 – Convention, commune de PELOUSEY / Francas du Doubs

Madame le Maire présente le projet de convention entre la commune de Pelousey et les Francas du Doubs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- * accepte les termes de la convention,
- * autorise Mme le Maire à signer la convention.

| Vote | Pour | Contre | Abstention |
|------|------|--------|------------|
| | 12 | 0 | 0 |

7 – Accueil d'une stagiaire au secrétariat de mairie

Madame Le Maire propose d'accueillir au secrétariat de mairie une stagiaire scolarisée en première - BAC Professionnel - service à la personne et aux territoires à la Maison Familiale et Rurale de Morre.

Pour ce faire, la signature d'une convention est nécessaire pour fixer les périodes de formation en milieu professionnel au bénéfice de Mademoiselle Marion GUY, domiciliée à JOUHE (39100).

Dates proposées : du 4 au 10 mars 2013 et du 25 mars au 14 avril 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'accueillir Mademoiselle GUY aux dates proposées et autorise Madame Le Maire à signer cette convention.

| Vote | Pour | Contre | Abstention |
|------|------|--------|------------|
| | 12 | 0 | 0 |

8 – Indemnités des élus

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux d'indemnités versées aux élus.

| Vote | Pour | Contre | Abstention |
|------|------|--------|------------|
| | 12 | 0 | 0 |

9 – Subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue pour l'année 2013 les subventions suivantes aux associations locales:

| Associations | | Montant |
|-----------------------|---------------------|-------------------|
| Harmonie | Pouilley les vignes | 305.00 € |
| A.L.E. | Pelousey | 2 500.00 € |
| A.P.E. | Pelousey | 1 600.00 € |
| Anciens Combattants | Audeux | 55.00 € |
| Club des Vignottes | Pelousey | 610.00 € |
| Prévention Routière | Besançon | 35.00 € |
| Souvenir Français | Mazerolles | 45.00 € |
| Etoile - section hand | Pouilley les vignes | 400.00 € |
| Les Restos du Cœur | Besançon | 100.00 € |
| Comité de jumelage | Pelousey | 1 000.00 € |
| Secours populaire | Besançon | 100.00 € |
| TOTAL | | 6 750.00 € |

Le conseil municipal décide de revoir les demandes de subventions déposées par la section foot de l'Etoile de Pouilley-les-Vignes et par les Familles Rurales lors du prochain conseil.

| Vote | Pour | Contre | Abstention |
|------|------|--------|------------|
| | 12 | 0 | 0 |

10 – Vote du compte de gestion 2012-COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve le Compte de gestion 2012- COMMUNE présenté par le percepteur, dont le résultat final est le suivant :

| | Résultat à la clôture de l'exercice précédent | Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité | Résultat de l'exercice | Résultat de clôture |
|----------------|---|--|------------------------|---------------------|
| Exploitation | 245 217.71 € | - € | 267 940.45 € | 513 158.16 € |
| Investissement | 388 042.42 € | - € | - 302 127.41 € | 85 915.01 € |
| TOTAL | 633 260.13 € | - € | - 34 186.96 € | 599 073.17 € |

| Vote | Pour | Contre | Abstention |
|------|------|--------|------------|
| | 12 | 0 | 0 |

11 – Vote du compte de gestion 2012-ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve le Compte de gestion 2012- ASSAINISSEMENT présenté par le percepteur, dont le résultat final est le suivant :

| | Résultat à la clôture de l'exercice précédent | Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité | Résultat de l'exercice | Résultat de clôture |
|----------------|---|--|------------------------|---------------------|
| Exploitation | 184 212.22 € | - € | 58 559.23 € | 242 771.45 € |
| Investissement | 115 457.44 € | - € | - 34 439.74 € | 81 017.70 € |
| TOTAL | 299 669.66 € | - € | 24 119.49 € | 323 789.15 € |

| Vote | Pour | Contre | Abstention |
|------|------|--------|------------|
| | 12 | 0 | 0 |

12 – Vote du compte de gestion 2012-LOCAUX COMMERCIAUX

Le Conseil Municipal approuve le Compte de gestion 2012- LOCAUX COMMERCIAUX présenté par le percepteur, dont le résultat final est le suivant :

| | Résultat à la clôture de l'exercice précédent | Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité | Résultat de l'exercice | Résultat de clôture |
|----------------|---|--|------------------------|----------------------|
| Exploitation | 38 164.21 € | 33 417.26 € | 2 901.98 € | 7 648.93 € |
| Investissement | - 3 417.26 € | - € | - 48 511.25 € | - 51 928.51 € |
| TOTAL | 34 746.95 € | 33 417.26 € | - 45 609.27 € | - 44 279.58 € |

| Vote | Pour | Contre | Abstention |
|------|------|--------|------------|
| | 12 | 0 | 0 |

13 – Vote du compte de gestion 2012-CCAS

Le Conseil Municipal approuve le Compte de gestion 2012- CCAS présenté par le perceuteur, dont le résultat final est le suivant :

| | Résultat à la clôture de l'exercice précédent | Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité | Résultat de l'exercice | Résultat de clôture |
|----------------|---|--|------------------------|---------------------|
| Exploitation | 3 170.12 € | - € | 1 280.20 € | 4 450.32 € |
| Investissement | - € | - € | - € | - € |
| TOTAL | 3 170.12 € | - € | 1 280.20 € | 4 450.32 € |

| Vote | Pour | Contre | Abstention |
|------|------|--------|------------|
| | 12 | 0 | 0 |

14 – Vote du compte administratif 2012-COMMUNE

Madame Le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2012 – COMMUNE, dont le résultat final est le suivant :

| | Résultat à la clôture de l'exercice précédent | Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité | Résultat de l'exercice | Résultat de clôture |
|----------------|---|--|------------------------|---------------------|
| Exploitation | 245 217.71 € | - € | 267 940.45 € | 513 158.16 € |
| Investissement | 388 042.42 € | - € | - 302 127.41 € | 85 915.01 € |
| TOTAL | 633 260.13 € | - € | - 34 186.96 € | 599 073.17 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2012 comme suit :

- Fonctionnement recettes R 002 513 158 € 16
- Investissement recettes R 001 85 915 € 01

| Vote | Pour | Contre | Abstention |
|------|------|--------|------------|
| | 10 | 0 | 0 |

15 – Vote du compte administratif 2012-ASSAINISSEMENT

Madame Le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2012 – ASSAINISSEMENT, dont le résultat final est le suivant :

| | Résultat à la clôture de l'exercice précédent | Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité | Résultat de l'exercice | Résultat de clôture |
|----------------|---|--|------------------------|---------------------|
| Exploitation | 184 212.22 € | - € | 58 559.23 € | 242 771.45 € |
| Investissement | 115 457.44 € | - € | - 34 439.74 € | 81 017.70 € |
| TOTAL | 299 669.66 € | - € | 24 119.49 € | 323 789.15 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2012 comme suit :

- Fonctionnement recettes R 002 242 771 € 45
- Investissement recettes R 001 81 017 € 70

| Vote | Pour | Contre | Abstention |
|------|------|--------|------------|
| | 10 | | |

16- Vote du compte administratif 2012-LOCAUX COMMERCIAUX

Madame Le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2012 – LOCAUX COMMERCIAUX, dont le résultat final est le suivant :

| | Résultat à la clôture de l'exercice précédent | Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité | Résultat de l'exercice | Résultat de clôture |
|----------------|---|--|------------------------|----------------------|
| Exploitation | 38 164.21 € | 33 417.26 € | 2 901.98 € | 7 648.93 € |
| Investissement | - 3 417.26 € | - € | - 48 511.25 € | - 51 928.51 € |
| TOTAL | 34 746.95 € | 33 417.26 € | - 45 609.27 € | - 44 279.58 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2012 comme suit :

- Investissement dépenses D 001 51 928 € 51
- Investissement recettes R 1068 7 648 € 93

| Vote | Pour | Contre | Abstention |
|------|------|--------|------------|
| | 10 | | |

17- Vote du compte administratif 2012-CCAS

Madame Le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2012 – CCAS, dont le résultat final est le suivant :

| | Résultat à la clôture de l'exercice précédent | Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité | Résultat de l'exercice | Résultat de clôture |
|----------------|---|--|------------------------|---------------------|
| Exploitation | 3 170.12 € | - € | 1 280.20 € | 4 450.32 € |
| Investissement | - € | - € | - € | - € |
| TOTAL | 3 170.12 € | - € | 1 280.20 € | 4 450.32 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2012 comme suit :

- Fonctionnement dépenses R 002 4 450 € 32

| Vote | Pour | Contre | Abstention |
|------|------|--------|------------|
| | 10 | | |

Présentation des budgets primitifs 2013

Patrick Decressac et le Maire présentent les orientations 2013 ainsi que le programme d'investissement. Les budgets seront approuvés lors de la séance du 8/04.

- Commune
- Assainissement
- Locaux commerciaux
- CCAS

Questions diverses

- La réforme des rythmes scolaires : Mme le Maire présente les objectifs de la réforme, les enjeux et contraintes. Courant mars, les conseils d'école se réuniront et rendront leur décision. Le conseil délibérera lors de la séance du 25/03.

Informations diverses

- Le schéma directeur d'assainissement : des changements interviendront lors de la révision du PLU, impliquant forcément des changements qui peuvent être notoires pour l'assainissement. Il conviendra alors de réviser le plan de zonage de l'assainissement. L'enquête publique pourra être menée conjointement à celle de la révision du PLU (optimisation des frais).

Les habitants concernés par le Spanc ont été reçus en mairie à plusieurs reprises pour évaluer la possibilité d'un raccordement collectif. Une réunion est prévue avec le 16/03 pour acter la décision finale.

- Mises à jour du plan communal de sauvegarde et du plan ORSEC : les conseillers ont été invités à en prendre connaissance. Les plans ont été transmis à la Préfecture.
- Budget du Conseil Général du Doubs : information sur les difficultés budgétaires rencontrées par le département pour faire face à toutes les obligations, notamment sociales (APA, RSA...).

- Le syded a confirmé l'annulation de la délibération instaurant la TFCE et a confirmé par courrier les orientations d'aides aux communes pour 2013.
- Finances communales – Synthèse de Monsieur ARNOULD. Elle est présentée aux conseillers, le percepteur conclut par une gestion saine et sans difficultés.
- Réserve parlementaire 2013 : Mme Romagnan a diffusé la liste des projets aidés par ce biais pour l'année.

Dates à retenir

- Les prochains marchés
 - Samedi 9 Mars 2013
 - Samedi 13 Avril 2013
 - Samedi 11 Mai 2013
- Les prochains Conseils Municipaux
 - Lundi 25 mars 2013
 - Lundi 8 avril 2013 – vote du budget
 - Lundi 6 mai 2013
- Soirée Jeux avec la commission des jeunes
 - Vendredi 8 Mars 2013 – 20 h salle St Martin
- Commission MAPA – travaux aménagement Grande Rue
 - Lundi 11 Mars 2013
- Rencontre Conseil Municipal / Directeur Général des Services de la CAGB
 - Mardi 12 Mars 2012 – 18 h 30 mairie
- Commission PLU (interne)
 - Jeudi 21 mars 2013 – 20 h
- Rencontre CCAS
 - Vendredi 22 mars 2013 – 20 h
- Commission jeunes citoyens : collecte au profit de la Banque Alimentaire
 - Date à définir
- Commission PLU
 - Mardi 26 mars 2013 – 18 h 30
- Cérémonie de la citoyenneté
 - samedi 30 mars 2013 – 11h en mairie

Fin de la séance : 1 h 15